

DÉCISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU FINANCEMENT DE L'UNION
Doc. Assembly/AU/10(XXVIII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport intérimaire de la Présidente de la Commission sur les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Décision Assembly/AU/Dec.605(XXVII) sur le financement de l'Union, adoptée à Kigali (Rwanda) en juillet 2016 ;
2. **FÉLICITE** les pays qui ont déjà commencé la mise en œuvre et **EXHORTE** les autres États membres à accélérer la mise en œuvre ;
3. **PREND NOTE** des défis auxquels certains États membres sont confrontés et **DEMANDE** au Comité des dix ministres des Finances à trouver des solutions aux préoccupations soulevées par ces États membres ;
4. **LANCE UN APPEL** aux États membres pour qu'ils veillent à ce que la Décision soit pleinement mise en œuvre en 2017 ;
5. **DEMANDE** à la Commission de rendre compte de la mise en œuvre de la présente décision à la session ordinaire de la Conférence en janvier 2018.